

Modifié le 08/02/19

Un projet concerté

Les habitants de la Métropole associés au projet

De 2012 à 2015, la Métropole a mis en place une vaste concertation pour associer les habitants, les associations et autres acteurs au projet. Elle s'est clôturée par une enquête publique. Ces nombreux échanges ont permis de rendre la future ligne TEOR plus adaptée aux besoins des usagers.

Les propositions retenues

Suite à la concertation, le projet a été amené à évoluer sur certains points afin d'intégrer dès que possible les avis émis.

Des espaces publics plus accessibles

Les habitants se sont exprimés sur la nécessité de réaménager les espaces publics afin qu'ils soient plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une attention particulière a été portée sur ce point, notamment au niveau des places, des trottoirs et de l'accès aux quais des stations bus et au bus lui-même.

Des plans de circulation retravaillés

Pour anticiper la fermeture de l'accès à la rue Louis Poterat depuis l'avenue de la Libération, les services de la Ville de Rouen, de la Métropole et les riverains du quartier se sont réunis afin de mener une réflexion sur la circulation dans le secteur. Une première phase d'expérimentation a eu lieu fin 2016 sur les rues Masqueray et Lair. Un nouveau plan de circulation du quartier a été esquissé pour répondre au mieux aux attentes des riverains.

Le processus de concertation

2012 à 2013 : première phase de concertation

Dès le début du projet, elle a permis de mesurer l'intérêt pour la nouvelle ligne et d'identifier les points de préoccupation auxquels il fallait être attentif.

2014 à 2015 : deuxième phase de concertation

En plus d'associer les commerçants, associations et conseils de quartier, de nombreux rendez-vous ont été mis en place pour recueillir les avis du public : réunions, rencontres sur le réseau Astuce...

Du 6 novembre au 7 décembre 2015 : enquête publique

Pilotée par un commissaire enquêteur indépendant, nommé par le Tribunal Administratif, l'enquête publique a permis de s'assurer que tout le monde avait pu prendre connaissance du projet et s'exprimer à ce sujet. Après un complément d'études fourni par la Métropole pour rassurer usagers , associations et répondre aux questions formulées dans le procès-verbal de la commission d'enquête, celle-ci a rendu un avis favorable sans réserve sur le projet de nouvelle ligne TEOR. Cet avis a ainsi amené le Préfet de Région à délivrer un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) pour le projet T4 le 2 juin 2016

Les conclusions de l'enquête publique

[Rapport complet d'enquête publique du commissaire enquêteur](#)

[Conclusions et avis du commissaire enquêteur sur la Déclaration d'Utilité Publique](#)

[Procès-verbal du commissaire enquêteur sur les observations du public](#)

[Mémoire en réponse de la Métropole Rouen Normandie au procès-verbal](#)

Table des matières